

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **24**

Procurations : **6**

Nombre de conseillers
absents : **3**

OBJET :

**Demande de subvention
au Conseil Régional
Auvergne-Rhône-Alpes
(AURA) dans le cadre du
contrat « Région- Ville
moyenne » pour la
relocalisation du
conservatoire de danse
et de théâtre**

SEANCE DU MARDI 21 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 21 janvier à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 15 janvier 2025 s'est réuni en salle du Conseil à Thiers Dore et
Montagne, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT,
Pierre CONTIE, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE,
Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT,
Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry
BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT,
Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et
Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Claude GOUILLON-CHENOT à Sophie DELAIGUE,
Monique DURAND-PRADAT à David DEROSSIS,
Michel COMBRONDE à Isabelle FUREGON,
Christophe MANKA à Martine MUNOZ,
Serap ALP à Eric BOUCOURT,
Farida LAID à Francis ROUX,

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,
Didier STURMA,

Secrétaire de séance :

Yoann BENTEJAC

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL AUVERGNE-RHONE-ALPES (AURA) DANS LE CADRE DU CONTRAT « REGION- VILLE MOYENNE » POUR LA RELOCALISATION DU CONSERVATOIRE DE DANSE ET DE THEATRE

- Vu le Code Général des Collectivité Territoriales notamment son article L2122-22 ;
- Vu la délibération du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes (AURA), n°CP-2024-02 / 03-80491, en date du 09 février 2024 ;
- **Considérant** l'impossibilité de poursuivre la pratique des activités « danse » et « théâtre » dans les locaux du Centre B en raison de leur obsolescence ;
- **Considérant** la nécessité d'accueillir ces activités artistiques au succès croissant, dans des lieux dédiés et de façon pérenne ;
- **Considérant** l'existence d'une convention de portage entre la Commune de THIERS et l'Etablissement Public Foncier (EPF) d'Auvergne, pour l'acquisition de l'immeuble sis 49 rue des Docteurs Dumas, afin de relocaliser les activités « danse » et « théâtre » du Conservatoire ;
- **Considérant** que l'EPF met à disposition de la Commune de THIERS par convention, l'ensemble de la gestion du bâtiment (conduite et réalisation des travaux, encaissement des recettes etc..) avant rétrocession à la Commune ;
- **Considérant que** la Commune de Thiers et son projet de relocalisation du Conservatoire de Danse et de Théâtre, remplissent les critères d'éligibilité définis dans l'appel à candidature du Contrat Région-Ville-Moyenne ;
- **Considérant** que l'enveloppe maximale possiblement allouée à une commune lauréate est de 800 000 euros à répartir sur 3 projets, concernant des équipements dont le rayonnement est extra communal ;

Il est donc proposé au Conseil Municipal, de solliciter l'aide de la Région AURA, au titre du Contrat Région Ville Moyenne, à hauteur de 332 000 euros, soit 36,17 % des dépenses estimées à 917 836,98 euros Hors Taxes (HT).

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Coût estimatif de l'opération			
Poste de dépenses			Montant prévisionnel HT
Travaux			800 000,00 €
Honoraires de Maîtrise d'Œuvre et Mission OPC			101 170,28 €
Honoraires CT et CSPS			16 666,66 €
Coût HT			917 836,98 €
Plan de financement prévisionnel			
Financiers	Statut	Pourcentage	Montant sollicité
Etat – DETR 2025	A solliciter	16,34 %	150 000,00 €
Région – Contrat Région Ville Moyenne	A solliciter	36,17 %	332 000,00 €
Conseil Départemental – FIC 2021	Acquis	20,48 %	188 000,00 €
Total financements publics (Ne peut excéder 80%)		72,99 %	670 000,00 €
Fonds propres		27,01 %	247 836, 98 €
Total autofinancement (Ne peut être inférieur à 20%)		27,01 %	247 836, 98 €
Coût Total HT		100%	917 836,98 €

C.M. 21.01.2025

- N°10 -

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **Approuve** le plan de financement présenté ci-dessus ;
- **Autorise** la sollicitation de subvention auprès de la Région AURA, au titre du Contrat Région-Ville-Moyenne ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,



Yoann BENTEJAC

Le Maire,



Stéphane RODIER

Envoyé en préfecture le 27/01/2025

Reçu en préfecture le 27/01/2025

Publié le 28/01/2025



ID : 063-216304303-20250121-250121_10-DE